

FAUT-IL RENVOYER LA FAMILLE SELIMI AU KOSOVO?

■ Yves Nidegger (UDC) et Jean-Charles Rielle (PS) débattent du cas de Musa Selimi, menacé d'expulsion.

■ Si le conseiller national UDC en reste au droit, son homologue socialiste veut récompenser l'intégration.

■ Le cas est emblématique du combat des sans-papiers, dont seuls 1300 ont été régularisés en neuf ans en Suisse.

PROPOS RECUEILLIS PAR
ÉRIC BUDRY

Après vingt ans passés à Genève, Musa Selimi est sous la menace d'une expulsion du pays de l'Office fédéral des migrations (ODM). Lui, son épouse et leurs deux enfants ont bientôt épuisé tous les recours de la procédure. Parfaitement intégré, employé parfait mais sans autorisation de séjour, Musa Selimi suscite un élan de solidarité impressionnant à Carouge, où il vit, et dans le canton (*lire nos éditions du 24 avril*). Deux conseillers nationaux genevois, l'UDC Yves Nidegger et le socialiste Jean-Charles Rielle, débattent du cas.

Yves Nidegger, pourquoi ne pas régulariser la situation des membres de la famille Selimi?

Tout simplement parce que le Tribunal administratif fédéral a rendu une décision et qu'elle est exécutoire. Le problème, c'est que M. Selimi est utilisé par les mauvais perdants du référendum contre la loi fédérale sur les étrangers (LETr), qui a été approuvée par le peuple en 2006. Ils utilisent ce cas pour tenter de démontrer que cette loi serait inique. Mais c'est un très mauvais exemple.

Et vous Jean-Charles Rielle, pourquoi pensez-vous qu'il faut éviter l'expulsion?

La régularisation n'était possible qu'en invoquant le cas de rigueur pour l'obtention d'un permis humanitaire. Or, les conditions sont si strictes qu'elles ne sont presque jamais remplies. La loi est perverse et scélérate en ce sens qu'elle ne permet pas d'expulser des gens qui sont venus chez nous uniquement pour commettre des délits graves et qu'elle contraint à expulser des personnes parfaitement intégrées. Il faut donc la changer en introduisant, par exemple, la notion de «prescription». C'est ce que nous allons proposer au Conseil



Yves Nidegger (UDC): «Un élu peut vouloir modifier une loi, mais il doit respecter celle qui est en vigueur.» (PIERRE ABENSUR/28 MAI 2010)

national avec Luc Barthassat, mon homologue PDC.

Yves Nidegger, pourquoi dites-vous que Musa Selimi est un mauvais exemple?

S'il avait été un homme seul, célibataire, il aurait obtenu sa régularisation. Mais comme il était marié et que son épouse et ses jeunes enfants vivaient tous au Kosovo au moment de sa demande, ses attaches essentielles se situaient clairement dans ce pays. C'est pour cette raison que l'ODM ne pouvait accepter son cas. Entre une fiche de paie et sa famille, où est l'attache humainement la plus forte?

Le cas est-il aussi indéfendable, Jean-Charles Rielle?

J'ai une lecture complètement différente. Je vois un homme qui a quitté, il y a vingt ans son pays, et a construit sa vie ici. Il y a trouvé sa place en contribuant au développement économique de notre canton, et y a construit un projet qui, à un moment, a inclus de vivre avec sa famille. L'expulser serait un message désastreux adressé aux clandestins. Il signifie: «Restez cachés ou l'on vous expulsera.»

Etes-vous, Yves Nidegger, indifférent au fait que la demande a été appuyée par le canton de Genève?

Et pour les jeunes. Genève est du reste largement en tête des cantons suisses avec ses 1201 demandes de régularisation entre 2001 et 2009. Zurich n'en a déposés que dix (*voir infographie*).

Et quels sont les résultats?

Aujourd'hui, les seuls qui trouvent grâce aux yeux de l'Office fédéral des migrations (ODM) sont les familles avec des adolescents. Nous voyons des femmes qui sont là depuis quinze à vingt ans et qu'on veut renvoyer. Alors même qu'elles seront de toute façon remplacées par d'autres clandestins. Le cas de la famille Selimi est malheureusement loin d'être unique.

L'égalité de traitement vous paraît-elle au moins assurée?



Jean-Charles Rielle (PS): «Est-ce un crime de vouloir voir grandir ses enfants?» (PIERRE ABENSUR/28 MAI 2010)

Je crois que si le fonctionnaire de l'Office cantonal de la population avait su que M. Selimi avait une épouse et des enfants au Kosovo, il n'y aurait pas eu de préavis genevois favorable. Et puis, dans ce domaine, c'est la Berne fédérale qui décide, elle peut s'écarter du préavis cantonal, l'application du droit est ainsi harmonisée entre les cantons et c'est bien normal.

Jean-Charles Rielle, pensez-vous que Musa Selimi a triché?

Le seul «crime» qu'on lui reproche, c'est d'avoir fait venir sa famille en 2005 afin qu'elle vive dans un contexte plus favorable. Est-ce un «crime» de

vouloir voir grandir ses enfants? Ce sont des années qui ne se rattrapent pas.

C'est pour cela que je dis que l'application de la loi ne va pas et qu'il faut impérativement changer cette loi.

Ce n'est certainement pas l'avis d'Yves Nidegger...

Non, et je trouve le message de M. Rielle très dangereux. Il dit: «Nous autres, parlementaires, nous méprisons la loi.» Un élu peut vouloir modifier une loi, mais en attendant il doit respecter celle qui est en vigueur. Surtout si elle a été approuvée par le peuple. Le peuple est-il aussi scélérat?

Chronologie

- 8 avril 1990: arrivée en Suisse de Musa Selimi.
- 4 mai 2004: demande de permis humanitaire.
- 16 novembre 2004: Genève autorise le séjour.
- 7 juin 2005: refus de l'Office des migrations (ODM); recours devant le Tribunal administratif fédéral (TAF).
- Août 2005: l'épouse de Musa et leurs deux enfants arrivent en Suisse.
- 10 septembre 2007: le TAF rejette le recours; demande de reconsidération.
- 3 décembre 2007: demande de régularisation de l'épouse et des enfants.
- 23 mai 2008: l'ODM refuse de reconsidérer le cas Musa.
- 28 novembre 2008: rejet par le TAF du deuxième recours de Musa.
- 11 mars 2009: l'ODM rejette la demande pour l'épouse et les enfants.
- 25 janvier 2010: le TAF rejette le recours de Madame.
- 8 mars 2010: ordonnance de renvoi au 5 juillet de l'ODM.
- Juin 2010: la Commission de recours en matière de droit administratif traite le dossier; le renvoi est suspendu. **EBY**

Votre réaction, Jean-Charles Rielle?

Cette attaque est grave. Je respecte la démocratie et la loi, mais lorsque son application démontre des effets pervers, et qu'il y a des dérives, il est normal qu'il y ait des résistances. Je souhaiterais que l'on parle moins de droit et davantage d'éthique.

Votre conclusion, Yves Nidegger?

J'invite M. Rielle à déposer sa modification de loi. On verra bien s'il trouvera une majorité à Berne.

La vôtre, Jean-Charles Rielle?

Permettre à des gens de vivre dignement chez nous avec leurs familles. C'est un combat, et je le revendique.

«Il faut une régularisation collective»

Thierry Horner soutient depuis des années la régularisation des sans-papiers genevois dans le cadre du syndicat SIT. Membre du Collectif des sans-papiers, le SIT a réuni 5000 dossiers de clandestins, dont 75% de femmes actives principalement dans le secteur domestique. Le secrétaire syndical explique pourquoi il estime que la voie des demandes individuelles n'apporte pas de solution satisfaisante au problème.

Pourquoi le SIT est-il partisan d'une démarche collective?

On estime qu'il y a en Suisse environ 150 000 travailleurs clandestins, dont à peu près 10 000 rien qu'à Genève. Or, en neuf ans, depuis que la directive Metzler a permis d'ouvrir une porte pour les cas de rigueur,



Thierry Horner, secrétaire syndical du SIT. (STEEVE IUNCKER GOMEZ/2009)

seuls 1300 permis ont été accordés dans toute la Suisse. Le cas par cas n'est donc pas satisfaisant. Le 1er juin, nous tiendrons du reste une assemblée générale des sans-papiers afin de réaffirmer la revendication d'une régularisation collective.

Ce qui ne vous empêche pas de déposer des demandes individuelles.

Oui, nous le faisons en cas d'urgence lorsqu'une personne s'est fait contrôler par la police,

BILAN DES DEMANDES DE RÉGULARISATION EN SUISSE DE 2001 À 2009

Canton	Nouvelles demandes	Demandes approuvées	Demandes rejetées	Demandes pendantes
Genève	1201	852	346	3
Vaud	727	271	456	0
Fribourg	88	61	27	0
Bâle-Ville	39	20	19	0
Berne	37	28	9	0
Neuchâtel	22	17	5	0
Bâle-Campagne	18	18	0	0
Zurich	10	10	0	0
Jura	7	6	1	0
Soleure	6	6	0	0
Schaffhouse	4	4	0	0
Lucerne	2	2	0	0
Argovie	2	2	0	0
Schwytz	1	1	0	0
Tessin	1	1	0	0
Saint-Gall	1	1	0	0
TOTAL	2166	1300	863	3

Infographie: I. Caudullo. Données: E. Budry. Source: Office fédéral des migrations (ODM).